



La polyandrie en Afrique du Sud



Corrigé

I. Cochez les idées qui sont réellement présentées par la chronique.

- La légalisation de la polyandrie en Afrique du Sud est pleinement acceptée.
- ✓ La polyandrie est une façon de polygamie où la femme peut avoir plusieurs époux.
- L'Afrique du Sud possède une constitution assez conservatrice.
- ✓ Le mariage homosexuel et la polygamie sont des pratiques légales en Afrique du Sud.
- Le secteur conservatoire de la société d'Afrique du Sud a accepté la polyandrie.
- ✓ Selon Collis Machoko, les sociétés africaines ne sont pas encore prêtes pour la polyandrie.
- ✓ Musa Mseleku appuie ouvertement la polygamie.
- ✓ Pour quelques personnes, la polyandrie est perçue comme négative pour la survie de la culture africaine.
- ✓ La polyandrie peut avoir des conséquences économiques, spécialement sur le lobola.

II. Faites l'association des données.

A) Le professeur Machoko	1) la femme a le droit de lui demander de partir
B) La pratique de la polyandrie	2) s'est décidée par la polyandrie après avoir étudié la dynamique de la reine des abeilles et ses coépoux
C) Une partie de la population	3) continue à se pratiquer malgré les tabous sociaux de ces mariages, non reconnus légalement
D) Les membres des mariages polyandriques de l'étude	4) la femme initie les relations avec une invitation des maris à rejoindre son union
E) Une des femmes participant à l'étude	5) n'accepte pas du tout la polyandre, ce qui a fait que cette pratique devienne clandestine et secrète
F) Dans la polyandrie, dans la plupart des cas	6) a fait des recherches auprès de 20 femmes et 45 co-maris
G) Si la relation de la femme et ses maris est perturbé par l'un d'entre eux	7) vivaient de manière séparée mais attachés à leurs unions polyandres

A	B	C	D	E	F	G
6	3	5	7	2	4	1

III. Indiquez si les informations suivantes sont vraies (V), ou fausses (F).

1. **F** La plupart des co-époux acceptaient leur rôle par obligation.
2. **F** Les co-époux étaient prêts à perdre leur femme si les conditions étaient favorables.
3. **V** Pour certains des co-époux, la polyandrie servait comme excuse, étant donné qu'ils ne pouvaient pas satisfaire sexuellement leur femme.
4. **V** Si le co-époux était stérile, la polyandrie pouvait donner des enfants au mariage sans stigmatiser l'époux comme émasculé.
5. **F** Les religieux du Parlement ont accepté sans problèmes la légalisation de la polyandrie.
6. **V** Une des conséquences de la légalisation de la polyandrie serait le besoin des tests ADN afin d'établir qui est le père biologique de l'enfant.
7. **V** Avant, la polyandrie était pratiquée au Kenya, en République démocratique du Congo et au Nigéria.
8. **V** Dans l'actualité, la polyandrie est présente au Gabon.
9. **F** Le christianisme et la colonisation, lors de leur arrivée, ont été employés pour contrôler les femmes.